



PRÉSENCE

Le journal de l'Ordre des
denturologistes du Québec

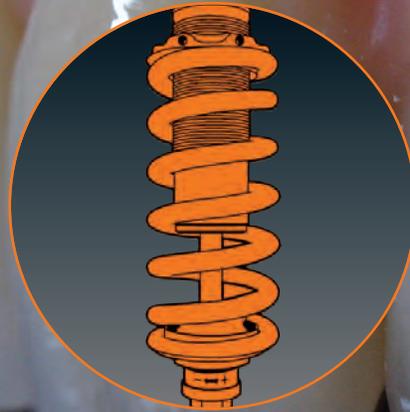


Une loi plus stricte pour une
meilleure **protection** du public
Page 04

neo.lign®

dents pour prothèses

C'est comme avoir un amortisseur sur chaque implant



Les forces masticatoires accrues créées dans les cas de prothèses sur implants offrent un défi particulier – le besoin d'avoir une dent en acrylique qui est résistante à la fracture mais qui a en même temps la capacité d'absorber les chocs qui peuvent accélérer la perte d'os autour des implants.

Les dents **neo.lign®** sont composées d'un acrylique PMMA spécialisé à fort impact avec l'ajout des particules de céramiques, résultant en une dent possédant un niveau de résistance à la fracture parmi les meilleures de 140 MPa et un très bas module d'élasticité de 3000 MPa. Cela donne une dent solide qui est aussi très amortissante.



Oh en passant, elles sont aussi très belles!

bredent group

Pour de plus amples informations appelez Dentline du Canada, le distributeur exclusif des produits Bredent.



dent-line of canada inc.
a division of Central Dental Ltd.

1.800.250.5111



04

MOT DU PRÉSIDENT DE L'ODQ
QUELQUES NOUVELLES
Robert Cabana, d.d.

06

**NOUVELLE COMPOSITION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ODQ 2017-2018**

08

AVIS DE RADIATION
AVIS DE RADIATION TEMPORAIRE
Monique Bouchard

10

MOT DU PRÉSIDENT DE L'ADQ
**PLUSIEURS DOSSIERS EN
PERSPECTIVE**
Benoit Talbot, d.d.

11

MISE À JOUR DU TABLEAU DES MEMBRES
PRÉSENCE AUTOMNE 2017

14

ARTICLE ÉDUCATIF
**LES NOTES AU DOSSIER
DE DENTUROLOGIE**

19 | QUESTIONNAIRE D'ACCREDITATION

24

ATTENTION... À VOS UFC!

25

**UN BAL DES FINISSANTS
BIEN MÉRITÉ**

26

**NOUVELLE COMPOSITION
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DE L'ODQ 2017-2018**

Palmeri Publishing Inc.
35 - 145 Royal Crest Court,
Markham, ON L3R 9Z4
Tél : 905-489-1970 / Fax : 905-489-1971
Courriel : ettore@palmeripublishing.com

Édition :
Ettore Palmeri, MBA, AGDM, B.Ed., BA

Rédaction :
Martin Bouchard

Conception et disposition :
Palmeri Media Group/Graphics

Siège social :
395, rue du Parc-Industriel
Longueuil (Québec) J4H 3V7
Tél: 450-646-7922 / Fax: 450-646-2509
Courriel: info@odq.com

Mission de l'ODQ :

- Protéger le public de façon exemplaire, le tout en assurant une qualité soutenue des services dispensés ;
- Positionner le denturologiste comme le professionnel de référence en matière de prothèses dentaires ;
- Mobiliser les membres en suscitant chez eux l'obsession d'une compétence toujours plus grande et la volonté d'y arriver par une formation adéquate et un perfectionnement constant.

Les articles publiés expriment les points de vue de (des) auteur(s) mais ne reflètent pas nécessairement les opinions du rédacteur. Tous droits réservés. Le contenu de cette publication ne peut pas être reproduit, que ce soit en partie ou en entier, sans l'autorisation écrite du propriétaire.

Dates de parution :
mars, juin, octobre, décembre

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Poste publications / Numéro de convention 40009599

*Veillez noter que la forme masculine utilisée dans le Présence désigne aussi bien les femmes que les hommes.
Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.*



Robert Cabana, d.d.
Président de l'ODQ

MOT DU PRÉSIDENT DE L'ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

QUELQUES NOUVELLES

Nos travaux au regard de la modernisation de la loi dans le domaine buccodentaire se sont poursuivis durant la période estivale. Par conséquent, notre dernière rencontre a eu lieu le 7 septembre dernier avec le facilitateur, l'Office des professions du Québec (OPQ) et l'Ordre des dentistes. Ces rencontres semblent maintenant terminées et la vice-présidente de l'OPQ, Dre Christiane Gagnon, responsable du dossier, a mentionné qu'elle aimerait que le dossier soit clos avant son départ prévu en novembre 2017.

En parlant de loi, le projet de loi 98 a été adopté et est devenu la loi 11 le 8 juin dernier.

Il y aura donc des modifications à apporter à nos règlements pour réaliser sa mise en œuvre. D'ailleurs, l'Ordre a assisté à une journée de formation explicative sur la loi 11 qui a été diffusée le 18 septembre.

Voici donc un bref aperçu de ces changements touchant la gouvernance des ordres professionnels :

- de nouvelles fonctions pour le CA et le président;
 - le mandat de la fonction du directeur général sera inscrit au Code des professions;
 - une formation en gouvernance et éthique devra être offerte aux membres du CA.
- En ce qui concerne la discipline, là aussi, plusieurs changements sont apportés, entre autres:**
- les amendes en discipline seront majorées, ainsi, un professionnel déclaré coupable d'une infraction pourrait se voir imposer une amende minimale entre 2 500 \$ et 62 500 \$ comparativement à entre 1 000 \$ et 12 500 \$ auparavant;
 - les membres du conseil de discipline, du comité de révision ainsi que le syndic et les syndics adjoints se verront offrir de la formation sur l'inconduite sexuelle, passible maintenant d'une radiation minimale de 5 ans, conséquence d'une politique de tolérance zéro.
- Soyez assurés que nous vous transmettrons dans les prochains mois plus de renseignements à cet effet.
- Comme vous pouvez le constater, beaucoup de changements sont à prévoir, ce qui occasionnera un surplus de travail pour les employés de l'Ordre afin de poursuivre notre mission de protection auprès du public.
- le nombre d'administrateurs devra être revu à la baisse;
 - le Conseil d'administration (CA) devra tendre à une parité hommes/femmes et une représentation de l'identité culturelle québécoise;
 - le nombre de réunions du CA passera de 4 à 6;
 - plus d'information sera transmise aux membres avant la tenue de l'assemblée générale et ils seront consultés concernant la cotisation annuelle;
 - par l'entremise de son site, l'Ordre devra faire une déclaration des services que l'Ordre offre aux citoyens avec un contenu détaillé;

Solution de prothèse dentaire complète

Le bon choix. Le bon patient.



Élite suprême Genios®

Dents de prothèse

Pour les patients à la recherche d'une apparence esthétique exceptionnelle et d'une forme anatomique parfaite. Le mélange unique de Genios et son excellente texture en surface crée une allure exceptionnellement naturelle. Cette apparence naturelle est atteinte grâce à une conception en cinq zones uniques. Quand il faut choisir une prothèse amovible ou un implant dentaire, les prothèses Genios arrivent en tête de leur catégorie.



Premium Supérieur Portrait® IPN®

Dents de prothèse

Pour les patients à la recherche d'une anatomie parfaite. Le Portrait IPN est la dent la plus naturelle possible en raison du mélange unique de divers matériaux IPN® qui assure des tons supérieurs et une translucidité qui fait très jeune. L'utilisation d'une structure croisée multiple donne une durabilité de qualité supérieure.



Deluxe sur mesure TruExpression®

Dents de prothèse

Pour les patients à la recherche d'un niveau de qualité supérieur pour l'apparence et la durabilité fonctionnelle de la prothèse. TruExpression offre des dents de prothèse dont l'harmonie naturelle est garantie par une palette de tons et un choix de profils anatomiques de luxe qui s'ajoute à la durabilité des matériaux MXL.



Valeur supérieure Classic®

Dents de prothèse

Pour les patients à la recherche d'une prothèse dentaire fiable et de belle apparence. Ces prothèses dentaires classiques sont moulés à l'aide d'un système de résine synthétique qui offre une belle apparence à un prix abordable.



Les dentistes, les denturologistes et les laboratoires dentaires au Canada préfèrent les dents Trubyte de Dentsply Sirona dont la grande variété de choix permet de choisir les dents justes pour chaque patient. Que vous soyez à la recherche de dents hautement résistantes à l'usure, de dents esthétiques pour les implants, de dents de qualité supérieure ou de dents de belle apparence et à un prix abordable, vous pouvez faire confiance aux marques populaires Trubyte de Dentsply Sirona pour trouver la solution pour chacun de vos patients. **Voici Lab Smarter.**

www.DentsplySirona.com

NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ODQ 2017-2018

PRÉSIDENT



Robert Cabana, d.d.

RÉGION I :
Bas Saint-Laurent
Gaspésie | Québec



Suzan Dubois, d.d.



Jean-Sébastien Sirois, d.d.

RÉGION II :
Saguenay–Lac-Saint-
Jean | Côte Nord



Guy Boivin, d.d.

RÉGION III :
Mauricie | Bois-Francs



Guy Dugré, d.d.

RÉGION IV :
Estrie



Robert Rousseau, d.d.

RÉGION V :
Montréal



Armand Brochu, d.d.

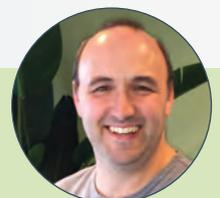


Brigitte Garand, d.d.



Raymond Lagacé, d.d.

RÉGION VI :
Outaouais | Abitibi
Témiscamingue



Paul Pilon, d.d.

RÉGION VII :
Laval | Laurentides |
Lanaudière



Mario Harvey, d.d.



Sylvain Perreault, d.d.

RÉGION VIII :
Montréal



David Auprix, d.d.



Benoît Leduc, d.d.

Administrateurs
nommés par l'ODQ



François Cyr



Claudette Girard

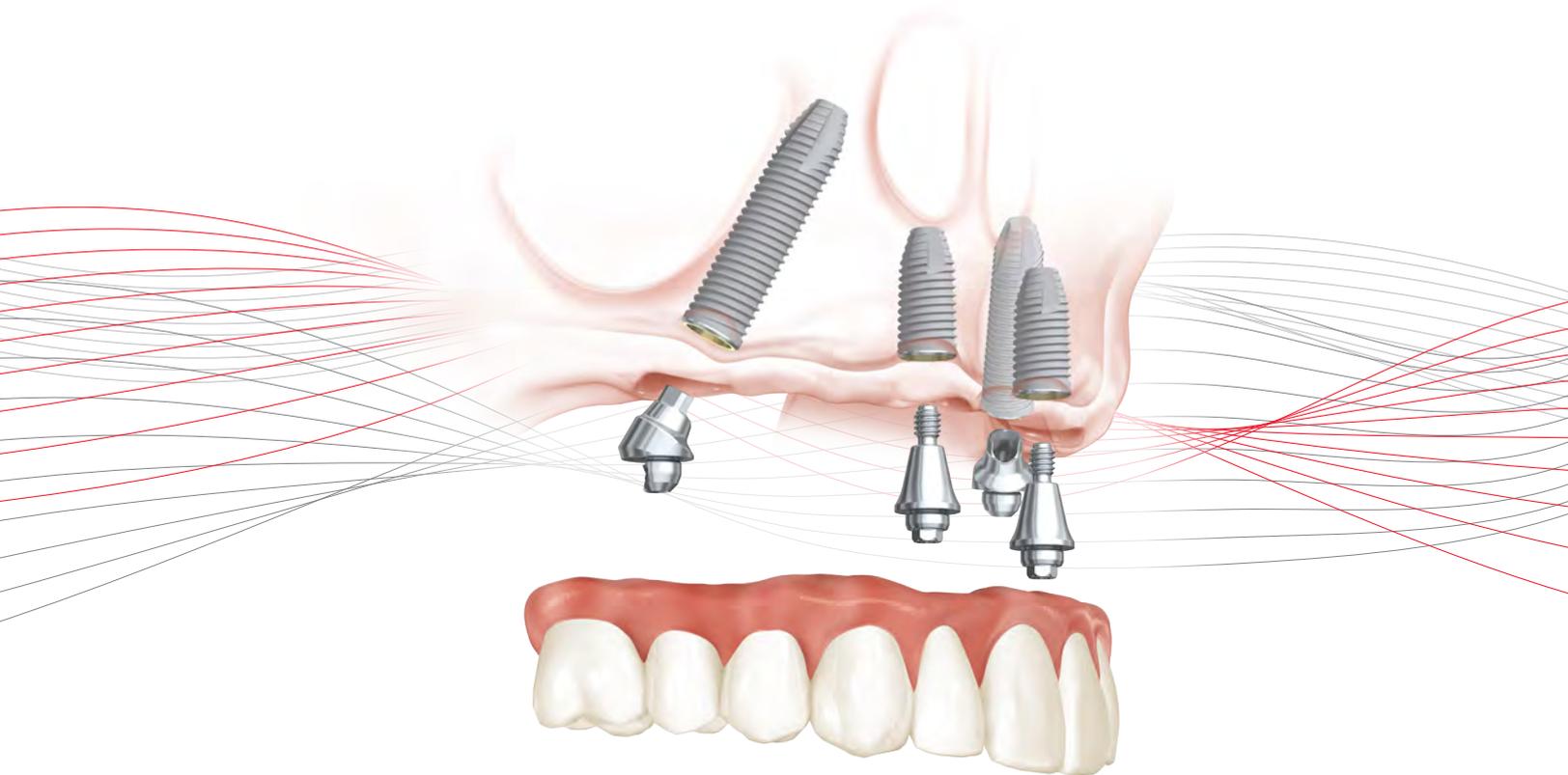


Pascal Roberge



Hélène Turgeon

Inédit. Éprouvé. Change une vie.



Concept de traitement All-on-4^{MD}

Quatre implants. Prothèse fixe provisoire à arcade complète. En une journée*.

Depuis son lancement en 1998, le concept de traitement All-on-4^{MD} a changé la vie de centaines de milliers de patients. Aujourd'hui, le concept est reconnu comme le meilleur de sa catégorie, mais uniquement lorsque les produits de Nobel Biocare sont combinés.

Le concept est maintenant appuyé par 34 études cliniques menées auprès de 2400 patients. Bien que plusieurs aient tenté d'imiter cette innovation exceptionnelle, seule Nobel Biocare peut prouver son succès à l'aide de documentation scientifique.

Offrez à vos patients un traitement fiable qui changera leur vie.

Visitez la page nobelbiocare.com/all-on-4

* Si les critères de stabilité pour une mise en charge immédiate sont respectés.





Monique Bouchard

Secrétaire du conseil de discipline

AVIS DE RADIATION TEMPORAIRE ALAIN LAUZIÈRE (DOSSIER N° 15-16-00119)

PRENEZ AVIS que M. Alain Lauzière, ayant exercé la profession de denturologiste au 846, boul. du Curé-Labelle, app. 105, à Blainville, district de Terrebonne, s'est vu imposer, par le Conseil de discipline de l'Ordre des denturologistes du Québec, les sanctions suivantes:

Dossier 15-16-00119 :

Une RADIATION DE DOUZE (12) MOIS sur les deux premiers chefs d'infraction de la plainte du 6 juin 2016 et un (1) mois sur le troisième chef. Toutes ces périodes de radiation temporaire doivent être purgées de façon concurrente. Une réprimande a été imposée sur le quatrième chef. Le paiement des frais et déboursés, tant sur la demande de radiation provisoire que sur la plainte, incluant les frais de publication. La décision sur sanction a été rendue le 28 juin 2017 et est devenue exécutoire le 11 juillet 2017.

Cette période de radiation a été imposée à M. Alain Lauzière pour avoir commis les infractions suivantes :

1. A entre, le 7 avril 2016 et le 6 juin 2016, à Blainville, entravé le travail du syndic dans le cadre d'une enquête concernant sa cliente Madame E.S. en ne répondant pas à la demande du syndic de fournir dans les 10 jours de la réception de la demande, sa version des faits par écrit ainsi qu'une copie complète du dossier de sa patiente, Madame E.S. et le formulaire de déclaration dûment signé; le tout conformément aux articles 114 et 122 du Code des professions LRQ c C-26;
2. A entre, le 8 avril 2016 et le 6 juin 2016, à Blainville, entravé le travail du syndic dans le dossier d'une enquête concernant Madame J-G en ne répondant pas à la demande du syndic de fournir dans les 10 jours de la réception de la demande, sa version des faits par écrit ainsi qu'une copie complète du dossier de sa patiente, Madame J-G. et le formulaire de déclaration dûment signé; le tout conformément aux articles du Code des professions LRQ c C-26;
3. A entre, le 1er avril 2016, jusqu'au 6 juin 2016, fait défaut d'aviser la secrétaire de l'Ordre de tout changement concernant son adresse professionnelle principale et/ou secondaire, soit le 3177, rue St-Jacques, suite 202, à Montréal, district de Montréal, le tout contrairement à l'article 60 du Code des professions LRQ c C-26;
4. A, depuis le 1er avril 2016, fait défaut de présenter sa demande d'inscription au Tableau de l'Ordre des denturologistes du Québec et d'y compléter les déclarations requises par le Code des professions posant ainsi un geste contraire à l'honneur et à la dignité de la profession. Le tout contrairement aux articles 46, 59.2 du Code des professions du Québec LRQ c C-26.

Dans cette décision, le Conseil de discipline a également ordonné à la secrétaire de l'Ordre de publier un avis de cette décision dans un journal où le professionnel a son domicile tel que requis par l'article 156 du Code des professions.

AVIS DE RADIATION TEMPORAIRE MICHEL G. GUAY (DOSSIER N° 15-15-00115)

PRENEZ AVIS que M. Michel G. Guay, ayant exercé la profession de denturologiste au 21, boul. René-Lévesque Est, à Québec, district de Québec, s'est vu imposer, par le Conseil de discipline de l'Ordre des denturologistes du Québec, les sanctions suivantes :

Dossier 15-15-00115 :

Une RADIATION DE QUATRE (4) MOIS sur les trois chefs d'infraction de la plainte du 29 mars 2016. Toutes ces périodes de radiation temporaire doivent être purgées de façon concurrente. Le paiement des frais et déboursés, incluant les frais de sténographie et de transcription de la pièce P-10, ainsi que les frais de publication de l'avis de la décision. La décision sur sanction a été rendue le 25 août 2017 et est devenue exécutoire le 12 septembre 2017.

Cette période de radiation a été imposée à M. Michel G. Guay pour avoir commis les infractions suivantes :

1. A, entre le 26 février 2015 et le 26 février 2016, à Québec, surpris la bonne fois d'un confrère soit le syndicat de l'Ordre des denturologistes du Québec, M. Serge Tessier, d.d., en ne respectant pas son engagement signé à Longueuil le 25 février 2015, de lui fournir pendant les 12 mois suivant son engagement, le résultat mensuel des tests biologiques des stérilisateur qu'il utilise, et posant aussi un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession; le tout contrairement à l'article 64 du Code de déontologie de l'Ordre des denturologistes du Québec, RLRQ c. D-4, r. 6 et à l'article 59.2 du Code des professions, LRQ c. C-26;
2. A, entre le 26 février 2015 et le 26 février 2016, à Québec, posé un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession en ne respectant pas l'engagement pris, consigné et déposé devant le Conseil de discipline de l'Ordre des denturologistes du Québec, à la plainte disciplinaire portant le numéro 15-14-00109 lors des représentations sur sanction dans ce dossier, le tout contrairement à l'article 59.2 du Code des professions, LRQ c. C-26;
3. N'a pas, entre le 26 février 2015 et le 26 février 2016, à Québec, respecté les principes éprouvés et reconnus de la denturologie notamment en ce qui concerne les stérilisateur efficaces, à la vérification de leur efficacité une fois par mois par un laboratoire indépendant et la conservation des rapports de ces tests de vérification; le tout contrairement à l'article 4 du Code de déontologie de l'Ordre des denturologistes du Québec, RLRQ, c. D-4, r.6.

ACRYLIQUES



Fabriqués par
DenPlus
ISO 13485

IMPACT-20

› Cuisson rapide en 20 minutes dans l'eau bouillante

IMPACT-PLUS

› Cuisson régulière
› Résine « High-Impact »

HIGH-WAVE

La résine avec la cuisson la plus rapide!

› Cuisson 3 minutes dans un four micro-ondes

POUR-PLUS

› Acrylique fluide
› Excellente stabilité de la couleur

T 1 888 344-4424
F 1 877 646-1350

denplus.com





Benoit Talbot, d.d.
Président de l'ADQ

MOT DU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION
DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

PLUSIEURS DOSSIERS EN PERSPECTIVE

Lorsque vous lirez ces quelques lignes, le 10^e Symposium mondial de la denturologie 2017 sera déjà derrière nous en espérant que ce fût un franc succès avec toutes les retombées positives que nous lui connaissons. L'Association des denturologistes du Québec (ADQ), en partenariat avec la Fédération internationale des denturologistes (FID) et en collaboration avec l'Association des denturologistes du Canada (ADC) et le Centre québécois de formation en denturologie (CQFD), est très fière d'avoir mis sur pied un événement d'une telle envergure en denturologie. Celui-ci fut le fruit d'un travail d'une année entière. Je tiens particulièrement à remercier la permanence de l'ADQ, le comité d'événement et le conseil d'administration qui ont travaillé dans l'ombre afin que ce Symposium soit un succès.

Lors de ce Symposium, nous avons eu le plaisir d'accueillir l'ODQ qui a présenté une conférence spéciale portant sur le service professionnel et la déontologie en denturologie. L'Ordre y a également tenu son Assemblée générale annuelle. Cette présence est le signe d'une belle complicité professionnelle entre Association et Ordre que j'espère se perpétuer.

De plus, pour une première fois dans l'histoire de la denturologie, tous les étudiants et professeurs en technique de denturologie, du Cégep Édouard-Montpetit, ont obtenu un congé spécial, le vendredi 29 septembre en après-midi, afin d'avoir la chance de participer en grand nombre à un Symposium mondial. Merci à Madame Anyse Boulard, coordonnatrice du Département de denturologie, aux étudiants pour leur participation en grand nombre et à notre précieux partenaire Ivoclar Vivadent pour avoir rendu cela possible!

Je tiens également à remercier notre commanditaire Diamant, Dentsply Sirona, qui a tout fait pour que le Symposium soit un succès d'envergure mondiale.

Pour un retour complet et détaillé sur l'événement, ne manquez pas la prochaine parution du magazine *Le Denturo*.

Une année de Symposium est souvent synonyme de dévouement pour l'organisation de celui-ci. Néanmoins, l'Association a continué à accomplir sa mission qui est de défendre les intérêts de ses membres. En effet, elle a continué à être impliquée dans plusieurs dossiers liés à la profession et à son évolution. Parmi les dossiers sur lesquels travaillait l'ADQ, celui de l'harmonisation de la grille tarifaire de Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) avec celle de l'ADQ en était un des plus sensibles. Aujourd'hui, je suis fier d'annoncer que la bataille a été gagnée! La SAAQ augmente tous les montants remboursables, dans le cadre de sa couverture d'assurance automobile, notamment à l'égard des prothèses dentaires.

Cette augmentation est considérable, pouvant aller jusqu'à 50 %. À cet effet, elle utilisera le guide des tarifs de l'ADQ aux fins d'indemnisation des honoraires versés aux denturologistes. Cette grille tarifaire est en vigueur depuis le 27 juillet dernier. Il faut aussi souligner que certains honoraires, non remboursés dans le passé, le seront désormais. De plus, il est important de mentionner que la SAAQ nous a confirmé, dans une autre communication officielle, qu'elle va utiliser la date de mise en bouche afin de déterminer le tarif applicable à la demande de remboursement de frais pour une prothèse.

Après un été et un automne bien remplis, nous voilà aux portes de l'hiver. Cette période de retour au calme, après le tourbillon du Symposium, nous permettra de plancher sur de beaux projets pour nos membres qui verront le jour au cours des prochains mois.

MISE À JOUR DU TABLEAU DES MEMBRES



PRÉSENCE AUTOMNE 2017

RADIATIONS

Gallien, Stéphanie	01-09-2017
Guay, Michel G.	12-09-2017 au 12-01-2018
Lauzière, Alain	11-07-2017 au 10-07-2018

RETRAITS VOLONTAIRES

Devost, François	18-06-2017
Élément, André	30-06-2017
Karsenti, Gabriel	27-07-2017
Leclerc, Joanny	07-06-2017
Legault, Yvon	27-06-2017
Roy, Michel Marc	01-09-2017
Trépanier, Gilles	13-09-2017

NOUVEAUX MEMBRES

Auclair, Béatrice	27-06-2017
Chatillon, Christine	05-07-2017
Guévin, Alexia	12-07-2017
Lusignan, Claudia	28-06-2017
Sciarretta, Marlo	05-07-2017
Shaw, Joëlle	27-06-2017

enigmalive+



RÉSISTE AUX CHOCS

Appelez-nous pour savoir
comment devenir vous aussi
un Ambassadeur !

Antérieures: **47⁵⁰\$**

Postérieures: **29⁵⁰\$**



T 1 888 344-4424

F 1 877 646-1350

denplus.com

DenPlus

**Laboratoire de
contrôle Microbiologique du CIRED**

Formulaire d'adhésion



La stérilisation des instruments dentaires est une étape clé dans un programme de contrôle dans la transmission des infections. L'identification des systèmes de stérilisation non fonctionnels est une mesure obligatoire en vue de limiter les risques de contamination croisée.

C'est pourquoi le CIRED s'associe avec le laboratoire de Microbiologie et bactériologie du CEM afin d'offrir aux denturologistes un service de vérification de leurs stérilisateurs.

Le laboratoire de Microbiologie possède une solide réputation dans le domaine puisqu'il vérifie l'efficacité de l'asepsie pour les denturologistes du Québec depuis plus de quinze ans.

Nous vous invitons donc à vous joindre à nous et à vous associer à un service professionnel simple, afin de protéger et sécuriser vos patients contre le risque de transmission d'infection.

- Vérification mensuelle de tous les types de stérilisateurs.
- Enveloppes pré-adressées.
- Émission d'un certificat pour chaque contrôle.
- Assistance et « re-vérification » gratuite d'un test positif.
- Suivi du processus par courrier électronique.
- Possibilité de recevoir le certificat par courrier électronique.

Inscription et paiement en ligne à l'adresse suivante : <http://cired.cegepmontpetit.ca/>

Faire parvenir le formulaire d'adhésion

CIRED-BIO

945 chemin de Chambly,
Longueuil (QC) J4H 3M6
Casier : 203

ou via le site du Collège au
ww2.college-em.qc.ca/Formulaire/CIRED/index.asp

Pour nous rejoindre

Patrice Deschamps d.d
Tél : (450) 679-2631 # 2893
Fax : (450)463-6550

patrice.deschamps@cegepmontpetit.ca

Nom _____

Adresse _____ Suite _____

Ville _____ Province _____

Code Postal _____ Date _____

Responsable à contacter _____

Téléphone () _____ Fax () _____

Adresse électronique _____

Visa

MasterCard

No. carte : _____ exp. : ____/____

Signature du denturologiste : _____

S.V.P. veuillez indiquer pour chaque appareil :

Type et nom du fabricant	No. de série	Date d'achat

Choisir l'option désirée :

Nombre de stérilisateur	Coût annuel	x	Nombre de stérilisateurs	À payer
1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/>				
1. Douze (12) contrôles/an/Stér.	200	x		\$
Prenez note que Les taxes sont incluses dans le montant.				
Libeller le chèque au nom du CIRED.				
			TOTAL	\$



➔ **Afficher ce registre près de votre stérilisateur** ←

Registre des contrôles microbiologiques / par stérilisateur

➔ **Veillez conserver tous vos certificats** ←

Informations - Valide pour un stérilisateur

<i>Nom du denturologue:</i>	<i>Nom du responsable de la stérilisation :</i>	
	<i>Nombre de contrôle</i> <input type="checkbox"/> 12	
<i>Date de début du ou des contrôles microbiologiques:</i>	<i>Type de stérilisateur:</i>	<i>No. de série:</i>
	<i>Chaleur humide</i> <input type="checkbox"/>	
	<i>Vapeur chimique</i> <input type="checkbox"/>	

Test	No de la bandelette	Date de l'envoi	Résultat du test
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
➤ 12			
➤	Veillez renouveler votre abonnement au CIRED-BIO		

Pour toute information supplémentaire

Patrice Deschamps, d.d. (450) 679-2631, poste : # 2893

patrice.deschamps@cegepmontpetit.ca

Site du formulaire d'inscription : <http://cired.cegepmontpetit.ca/>

CIRED-BIO
945 chemin de Chambly,
Longueuil (Qué)
J4H 3M6 Casier : 203



LES NOTES AU DOSSIER DE DENTUROLOGIE : REFLET DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Yvon Brassard M. Éd., D.E.

La tenue du dossier de denturologie constitue une obligation légale¹. Au-delà de cette obligation, les notes inscrites par le denturologiste devraient refléter le plus fidèlement possible les données cliniques qu'il recueille et le service qu'il rend au patient, puisqu'il est bien question d'un service professionnel et non seulement de la fabrication d'un produit. À cet effet, les inscriptions au dossier doivent répondre à des critères qualitatifs précis pour conférer une plus grande valeur professionnelle et, conséquemment, plus de crédibilité sur le plan juridique.

Ces notes ne sont ni plus ni moins qu'un miroir révélateur de la pratique professionnelle et contribuent à assurer un suivi adapté aux besoins de la personne tout en rendant compte de l'évolution d'une situation. En quelque sorte, elles sont la mémoire du denturologiste et permettent d'ajuster le type de service offert en proposant des solutions convenables et personnalisées.

D'ores et déjà, il est important de répéter que la pratique de la denturologie ne se limite pas à la fabrication ou à

l'ajustement d'une prothèse. Le service professionnel rendu est beaucoup plus large, incluant l'évaluation de la condition buccale pour une prothèse répondant au besoin de la personne, la recherche de renseignements pertinents pour que service et produit soient individualisés et satisfaisants, l'enseignement sur les soins d'entretien, l'alimentation, l'esthétique et l'impact sur la phonation, entre autres.

Dans le Code de déontologie de l'Ordre des denturologistes du Québec², il est mentionné que le denturologiste doit chercher à avoir une connaissance complète des faits avant de donner un conseil ou un avis, ou avant de poser un geste, et qu'il doit fournir au patient les explications nécessaires à la compréhension et à l'appréciation des services qu'il lui rend. De plus, on ajoute que sa conduite professionnelle doit être empreinte d'objectivité. Dès lors, est-il possible de combiner les obligations

légalles et déontologiques avec la rédaction des notes au dossier? Cette question en soulève deux autres : quoi écrire? Et comment le faire?

QUOI ÉCRIRE?

Certains renseignements doivent obligatoirement se retrouver dans le dossier de denturologie. Ils sont d'ailleurs précisés dans Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des denturologistes³, à savoir: la date d'ouverture du dossier; les noms et prénoms du client, son adresse, son numéro de téléphone, sa date de naissance et son sexe; une description sommaire des motifs de consultation; une description des services professionnels rendus et leur date; une description de la prothèse dentaire amovible fournie ou vendue, s'il y a lieu; les recommandations faites au client; les annotations, la correspondance et les autres documents relatifs aux services professionnels rendus; la signature du denturologiste qui a rendu les services professionnels; le plan de traitement suggéré par le denturologiste et agréé par ce dernier et par le client.

De plus, les normes généralement reconnues en denturologie⁴ précisent que les dossiers patients doivent contenir les informations obligatoires en vertu du règlement sur la tenue des dossiers et cabinets de consultation concernant

une nouvelle prothèse, une prothèse immédiate, une prothèse de plus de 5 ans, une prothèse trop grande, une prothèse non fonctionnelle ou non esthétique, un bris de prothèse, une extraction de dents, une consultation, un examen, une réparation ou un ajustement de prothèse et un rappel. D'après ces normes, le comité d'inspection professionnelle trouve acceptables les recommandations suivantes : les recommandations usuelles et les recommandations d'usage, de même que les recommandations détaillées dans les cas spécifiques. Les annotations relatives à toute correspondance ou document relatif à d'autres professionnels ainsi que toute anomalie suite à l'examen buccal doivent également se retrouver au dossier de denturologie⁵.

Parmi les points énumérés, certains sont très précis et faciles à noter surtout s'ils se retrouvent déjà sur le formulaire de dossier; il suffit de les cocher. Par contre, d'autres peuvent créer de l'ambiguïté ou être pauvrement décrits. Par exemple, une personne peut consulter pour une douleur ou une irritation aux gencives sans nécessairement vouloir changer sa prothèse. Un tel problème demande une description plus longue et plus claire. On ne peut donc pas écrire n'importe quoi, n'importe comment.

COMMENT DÉCRIRE ?

Une note est un compte-rendu descriptif d'une situation, où l'on rapporte des faits dans une disposition mentale d'objectivité. Un **fait**⁶ est défini comme étant un événement, un acte; c'est ce qui existe, c'est la réalité (par exemple, un trou dans une prothèse, des plaques blanchâtres sur la langue et les gencives, la personne qui dit qu'elle garde sa prothèse pour dormir). Une interprétation, une supposition et un jugement ne sont donc pas des faits.

L'**objectivité** est le souci constant de faire abstraction des mobiles et des opinions personnelles dans le jugement⁷; c'est la qualité de ce qui est conforme à la réalité, de ce qui est décrit avec exactitude⁸. Cette notion est déterminante du point de vue légal puisque le professionnel ne doit pas se laisser influencer par ses valeurs personnelles quand il inscrit des notes au dossier. Aucun parti pris ne doit transparaître et le souci de rapporter une situation en ne relatant que les faits doit être évident, sinon la crédibilité de la documentation peut être facilement remise en cause.

Pour démontrer une plus grande objectivité dans les notes au dossier, il faut s'abstenir de porter des jugements de valeur

ou d'étiqueter le client en raison de son comportement. Des notes comme celles-ci sont totalement inacceptables: patient très bizarre, difficulté à discuter sur un sujet ou encore négligent dans les soins de sa prothèse. À la place, il vaut mieux décrire ce qui nous amène à penser ces choses. Une formulation corrigée ainsi serait beaucoup plus appropriée : n'écoute pas les informations que je lui donne, change de sujet de conversation, ne respecte pas les consignes de la prise d'empreintes ou dit qu'il ne nettoie pas sa prothèse chaque jour.

Toutes remarques défensives, accusatrices ou incriminantes un autre denturologiste ou un membre d'un autre ordre professionnel sont inacceptables. Le dossier n'est pas un lieu de débat, ni un endroit où l'on règle des comptes. Les conflits entre pairs et les problèmes interpersonnels n'y ont pas leur place. Des annotations comme celles qui suivent ne conviennent pas : la patiente n'est pas contente, car elle pensait ne pas payer pour sa prothèse. Croit-elle que je travaille bénévolement? Ou l'occlusion de la prothèse a été manquée par l'autre denturologiste, ou il semble qu'il sera difficile de faire le partiel supérieur selon le dentiste Z. Il serait plus convenable de les libeller ainsi : dit qu'elle pensait ne pas avoir à payer pour sa prothèse; explications données sur la justification des honoraires, accepte le coût proposé ou glissement de la prothèse vers la gauche ou les dents postérieures de droite appuient avant celles de gauche. Quand un dentiste donne son avis suite à un examen dentaire, pourquoi ne pas joindre son rapport écrit au dossier? C'est beaucoup plus simple.

Ce sont les faits qui méritent d'être détaillés et non les suppositions. Ces dernières peuvent toutefois inciter à évaluer une situation plus à fond. Ce sont donc les constatations et non les présomptions qu'il faut s'attarder à décrire. Il est préférable de noter que la personne dit qu'elle n'enlève pas sa prothèse supérieure pour la nuit et que le palais est rougeâtre plutôt que ceci : étant donné l'état du palais et de la gencive supérieure, elle n'enlève sûrement pas sa prothèse pour dormir.

Pour qu'un compte-rendu soit **descriptif**, il doit donc décrire la réalité. Pour y arriver, il faut se limiter à consigner des informations objectives et subjectives. Une donnée objective⁹ est recueillie par les sens de la vue, de l'odorat, du toucher et de l'ouïe ou par un instrument de mesure. Elle fait unanimité et peut être vérifiée par plusieurs personnes, de la même façon et selon les mêmes critères ou selon une norme établie. En voici quelques

exemples : rougeur au buccal de la gencive inférieure, quadrant 4; saignement; aliments sous la prothèse supérieure; halitose; taches et dépôts de tartre sur une prothèse; tissu hyperplasique en feuille de \pm 3 mm au palais bougeant à la palpation.

Une donnée **subjective**¹⁰, quant à elle, est décrite par la personne en référence à ce qu'elle ressent, perçoit ou constate par elle-même. La douleur en est un excellent exemple; comme professionnel, on ne peut la voir, la sentir, l'entendre ou la toucher, alors on doit s'en tenir à la description que la personne en fait. Voici d'autres exemples : douleur à la gencive supérieure irradiant à la joue gauche; sensation de brûlure; impression de serrement d'un crochet; prothèse décolle en croquant un aliment cru; gencives saignent au brossage; xérostomie. Dans la description clinique d'une situation en denturologie, seules les observations objectives et subjectives sont acceptables. Mais ATTENTION! Il ne faut pas confondre une donnée subjective, c'est-à-dire celle rapportée par la personne, avec la subjectivité du professionnel qui écrit.

Ce que le denturologiste écrit dans le dossier constitue le portrait de la situation clinique du client. De ce fait, **les notes doivent être écrites de façon à ce que la personne qui les lit, étant extérieure à la situation, en ait une perception claire et objective sans en avoir été le témoin direct**¹¹. Les principes suivants se veulent avant tout un moyen pour arriver à compléter un dossier qui reflète le plus fidèlement possible le service professionnel rendu:

- **Situer les événements dans le temps** en identifiant clairement la date. Cela permet de suivre facilement la chronologie des consultations. Dans l'ordre, l'année est indiquée par deux ou quatre chiffres, le mois et le jour par deux chiffres; les éléments sont séparés par un espace ou un trait d'union¹². Pour éviter toute ambiguïté entre l'année, le mois et le jour, il est toujours préférable d'écrire quatre chiffres pour l'année. Par exemple, dans sa forme entièrement numérique, le 20 septembre 2017 s'écrirait ainsi : 2017-09-20 ou 2017 06 2013.

De plus, les notes peuvent être écrites au présent ou au passé, mais jamais au futur. Les inscriptions au dossier doivent démontrer la situation actuelle, au moment où le denturologiste recueille l'information et fait l'observation. Parce que les notes sont un compte-rendu descriptif des faits, donc se situant dans le présent ou le passé, un verbe conjugué au futur ne peut pas être utilisé. Des remarques comme celle-ci seraient inacceptables : doit partir la semaine prochaine, mettra sa prothèse dans 3 jours; prendra un rendez-vous pour un examen/nettoyage de ses dents naturelles. Puisqu'il n'y a aucune assurance que cela arrivera, il vaudrait mieux écrire dans de tels cas que la personne dit qu'elle mettra sa prothèse

dans 3 jours OU dit qu'elle prendra un rendez-vous pour un examen/nettoyage de ses dents naturelles. Ainsi formulées, les notes décrivent ce qui existe dans le moment présent, indépendamment de ce qui se passera dans le futur.

- **Éviter tout ce qui peut conduire à de l'interprétation** parce que cela est facilement interprétable d'une personne à l'autre. Les adverbes comme bien, peu, beaucoup, très (par exemple, beaucoup d'aliments séchés entre les dents), les +++ (par exemple, rougeur ++ au palais) et les adjectifs qualificatifs comme petit, grand, léger et abondant (par exemple, tartre abondant sur la prothèse) sont à éviter, à moins que ce soit les propos du client. Dans ce cas, ceux-ci sont rapportés textuellement en utilisant les deux points (:) et les guillemets (« »), comme dans l'exemple suivant : Dit : « Je sens ma bouche très creuse ». L'utilisation de la paraphrase, c'est-à-dire reprendre les paroles de quelqu'un d'autre dans nos propres mots, est acceptable. On pourrait tout aussi bien écrire que le client dit sentir sa bouche très creuse. Les termes vagues ne doivent pas être employés; ils ne sont ni clairs ni descriptifs (par exemple, bonne succion, diction adéquate avec sa nouvelle prothèse).
- **Ne jamais faire disparaître d'informations sous quelque forme que ce soit.** Les notes déjà écrites ne doivent, sous aucune considération, être altérées; c'est même une obligation déontologique¹⁴. Il faut utiliser un stylo dont l'encre est indélébile puisque rien ne doit être effacé; n'oublions pas que le dossier est un document légal. Il ne faut jamais faire de ratures, même pas pour corriger une faute d'orthographe, encore moins utiliser du liquide correcteur. Si une erreur d'inscription doit être corrigée, la pratique suivante s'applique¹⁵ : tirer un trait sur l'erreur, ou la placer entre parenthèses, car il faut toujours être en mesure de lire ce qui est écrit; spécifier le type d'erreur avec les expressions FAUSSE NOTE ou ERREUR DE DOSSIER écrites au-dessus ou à côté, en lettres détachées pour que ce soit plus clair; ajouter ses initiales et la date de correction si on s'est aperçu de l'erreur à une date ultérieure. Par exemple :
Se plaint de douleur à la gencive (inférieure) FAUSSE NOTE /C.L. supérieure lorsqu'elle mastique. Même s'il est possible de corriger une erreur de façon acceptable, ce n'est pas une raison pour être inattentif lorsqu'on écrit. Un dossier plein de corrections n'en incite pas la lecture et fait malpropre. Malgré la qualité de leur contenu, trop d'observations corrigées pourraient perdre leur crédibilité.



- La personne qui signe un dossier est responsable de ce qui est écrit et est liée par son contenu. Le fait de signer un document exprime que l'auteur de la signature a consenti aux affirmations qui y sont énoncées. La signature doit au moins comprendre l'initiale du prénom, le nom de famille au complet et l'initiale du titre professionnel. Par exemple : *C. St-Gilles d.d.* ou *Claude St-Gilles d.d.* L'abréviation du titre professionnel n'est pas toujours nécessaire puisque généralement, l'endroit où le denturologiste doit signer spécifie justement signature du denturologiste.

QUALITÉS DES NOTES AU DOSSIER

Il est impératif de respecter des critères de qualité pour que les écrits reflètent le professionnalisme du denturologiste et soient percutants en cas de litige. Il faut être soucieux de **décrire la vérité**. En effet, altérer, dans le dossier d'un patient, des notes déjà inscrites ou en remplacer une partie quelconque dans l'intention de les falsifier constitue un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession¹⁶.

Une note **pertinente** est toujours relative à la personne qui reçoit le service et appropriée à sa situation clinique. Ce qui est considéré pertinent pour elle peut ne pas l'être pour une autre; il peut être tout à fait justifié d'écrire qu'un client se plaignant de douleur quand il mastique n'a pas de rougeur au site de la douleur alors que pour un autre présentant le même problème, ce dernier point peut ne pas être pertinent. Il revient au denturologiste de juger de la pertinence ou non de détailler un sujet donné; cette décision démontre sans équivoque le souci d'individualiser son approche professionnelle.

Une note doit être **factuelle**, c'est-à-dire qu'elle ne doit contenir que des faits, sans chercher à les interpréter. On doit les rapporter en toute objectivité. Par exemple, on peut se limiter à noter que les dents restantes sont mobiles sans chercher à quantifier l'importance de l'instabilité.

La note est **précise** lorsqu'elle ne contient aucun élément superflu. Elle est comprise de la même façon par toutes les personnes qui la lisent et ne laisse aucune incertitude. Il n'y a pas d'ambiguïté possible dans l'exemple suivant : ulcération de 2 mm de diamètre sur la crête mylohyoïdienne interne.

L'utilisation des abréviations et des symboles reconnus contribue à faire des annotations **concises**. Tout en étant brèves, il n'y a pas de perte d'informations. Beaucoup de choses sont exprimées en peu de mots. D'ailleurs, l'espace restreint sur les formulaires de dossier oblige souvent à raccourcir les inscriptions. Cela ne doit toutefois pas se faire au détriment de la pertinence de ce qui est rapporté.

La personne qui lit un dossier ne doit pas avoir besoin d'en déchiffrer le contenu pour comprendre. Il n'est pas nécessaire que la calligraphie soit élégante pour être **lisible**. Même si elles contiennent des données pertinentes sur la situation clinique d'une personne, des notes illisibles perdront de leur valeur. En plus, l'**absence de fautes d'orthographe** en favorise également la compréhension; il est vrai de dire que des empreintes ont été prises, et non des empruntes.

Si les notes au dossier de denturologie étaient suffisamment détaillées et pertinentes, elles seraient vraisemblablement susceptibles de conférer une plus grande immunité juridique surtout en raison du fait qu'elles reflètent et témoignent fidèlement d'une pratique compétente. À l'heure où la clientèle connaît et exerce de plus en plus ses droits, le denturologiste y gagnerait à développer son habileté à enrichir le contenu clinique de ses annotations au dossier. A priori, on serait tenté de croire que cela contribue à le protéger en cas de litige. Sans nier ce fait, a posteriori c'est son professionnalisme qui est mis en évidence.

RÉFÉRENCES

1. Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des denturologistes. Chapitre D-4, r. 15, section II Tenue des dossiers. À jour au 1er avril 2017.
2. ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC. Code de déontologie de l'Ordre des denturologistes, c.D-4, r.4, articles 16, 18, 22.1. À jour au 1er avril 2017.
3. Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des denturologistes, Op. cit., article 2.02.
4. ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC. Normes généralement reconnues en denturologie. Septembre 2012.
5. Ibid.
6. Petit Larousse illustré. Paris, Éditions Larousse, 2012.
7. www.granddictionnaire.com (page consultée le 26 mai 2017)
8. Petit Larousse illustré. Op. cit.
9. BRASSARD, Yvon. Apprendre à rédiger des notes d'évolution au dossier, volume 1. Longueuil, Loze-Dion éditeur inc., 2013, p. 39.
10. Ibid.
11. Ibid., p. 108.
12. OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. Le français au bureau. Les Publications du Québec, 2014, p. 346.
13. Ibid.
14. ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC. Code de déontologie de l'Ordre des denturologistes. Op.cit., section 2, article 61, paragraphe 16°.
15. BRASSARD, Yvon. Op. cit., p. 118.
16. ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC. Code de déontologie de l'Ordre des denturologistes, Op. cit.

LES NOTES AU DOSSIER DE DENTUROLOGIE

AVERTISSEMENT: La lecture de l'article « Les notes au dossier de denturologie », publié dans ce numéro est une activité créditable dans le cadre de la formation continue des denturologistes. Pour obtenir vos 3 U.F.C., il suffit de remplir et de retourner le questionnaire dûment complété, accompagné d'un chèque de 20,00\$ fait à l'Ordre des denturologistes du Québec pour les frais de gestion.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES
DU QUÉBEC
395, rue du Parc-Industriel
Longueuil (Québec) J4H 3V7

1. Identification du participant

Nom: _____

Adresse: _____

Ville : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Signature : _____

Numéro de membre: _____

2. Description de l'activité

Titre de la lecture : **LES NOTES AU DOSSIER DE DENTUROLOGIE**

Revue : **PRÉSENCE**

Parution : **AUTOMNE 2017**

Date	U.F.C.	Section	
		I	II
m m a a a a	0 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



1. **La tenue du dossier de denturologie constitue...**
 - A) ...un acte facultatif
 - B) ...une obligation légale
 - C) ...une démarche de plus pour protéger le patient
 - D) ...un obstacle imposé par le syndic

2. **Lorsqu'il inscrit ses notes au dossier, le professionnel ne doit pas se laisser influencer par...**
 - A) ... ses valeurs personnelles
 - B) ... l'état de la dentition du patient
 - C) ... le comportement du patient
 - D) Toutes ces réponses

3. **Les conflits entre pairs et les problèmes interpersonnels ont leur place au dossier patient.**
 - A) Vrai
 - B) Faux

4. **Qu'est-ce qui mérite d'être détaillé au dossier de denturologie?**
 - A) Les suppositions
 - B) Les opinions des autres professionnels
 - C) Les faits
 - D) B et C

5. **Pour qu'un compte-rendu soit descriptif, que doit-il décrire?**
 - A) Les perceptions du denturologiste
 - B) Le point de vue du patient
 - C) Le point de vue du dentiste
 - D) La réalité

6. **Qu'est-ce qui représente un bon exemple de donnée subjective?**
 - A) La douleur
 - B) La couleur des dents
 - C) La couleur des gencives
 - D) Toutes ces réponses

7. **Le dossier de denturologie doit-il situer les événements dans le temps en identifiant clairement la date?**
 - A) Oui
 - B) Non

8. **Qu'est-ce qui est vrai?**
 - A) Le dossier de denturologie doit éviter tout ce qui peut conduire à de l'interprétation
 - B) Le professionnel peut faire disparaître certaines informations au dossier de denturologie
 - C) La personne qui signe un dossier est responsable de ce qui est écrit et est liée par son contenu.
 - D) A et C

9. **Une note doit être :**
 - A) Factuelle
 - B) Précise
 - C) Qualitative
 - D) A et B

10. **Selon quelle autorité est-il interdit de faire disparaître des informations au dossier, sous quelque forme que ce soit?**
 - A) L'Ordre des dentistes du Québec
 - B) L'Ordre des denturologistes du Québec
 - C) L'office des professions du Québec
 - D) L'Association des denturologistes du Québec
 - C) Toutes ces réponses

Coup d'œil – L'aspect authentique de la gamme de dents Vivodent® S PE

par Jim Globocki, RDT, DD



Mes patients me disent souvent qu'ils veulent un sourire d'apparence naturelle. Je n'ai pas encore rencontré de patient qui veut donner l'impression de porter une prothèse dentaire.

Les prothèses dentaires ont beaucoup évolué, à la fois sur le plan des matériaux qui les composent et de leur résistance, et surtout en ce qui concerne le résultat qu'elles nous permettent d'obtenir sur le plan esthétique. (Figures 1 et 2, figures 3, 4 et 5)



Fig. 1



Fig. 2

Fig. 1 et 2:
Prothèse
dentaire
actuelle du
patient –
fabriquée il y a
moins d'un an.



Fig. 3



Fig. 4

Fig. 3, 4 et
5: Montage
maxillaire et
mandibulaire
pour essai et
modelage en
cire.



Fig. 5

Une multitude de facteurs doivent être pris en compte au moment de choisir les dents prothétiques. Que votre patient ait envie d'un sourire hollywoodien ou de reproduire le diastème caractéristique de son sourire quand il était enfant, accéder à ses demandes pourrait s'avérer difficile si vous ne disposez pas des bons outils et des bons choix de dents.

Selon moi, encourager le patient à participer au processus de sélection des dents constitue l'une des façons les plus efficaces d'atteindre l'aspect naturel tant convoité. Nous savons tous que les choix sont infinis et qu'il n'est pas réaliste de rester assis pendant des heures à regarder un patient parcourir les cartes de formes de dents, et ce n'est pas du tout ce à quoi je pense lorsque je parle de faire participer le patient au processus de sélection. Il est indispensable d'avoir sur place des guides de formes soigneusement choisis (et quelques autres outils) pour montrer à votre patient ce qui convient le mieux pour son nouveau sourire et le guider. Dans ma pratique, je privilégie les guides de formes en trois dimensions Phonares® II et Vivodent® S PE pour obtenir les résultats attendus par mes patients. Le teintier Vivodent® S PE comprend même un papillomètre et un alamètre intégrés (figure 6).

NOUVEAU

SR Vivodent® S PE

Des dents adaptées aux exigences les plus raffinées



Brillant, tout simplement!

- Davantage de personnalisation: 18 formes antérieures
- Effet naturel: structure en couches PE exclusive
- Pour toutes les indications: matériau DCL hautement réticulé

Exclusif spécial hiver!

ACHETEZ une boîte d'échantillon 1x28 de dents SR Vivodent S PE
OBTENEZ 50% de rabais*

Disponible en 2A. Tailles petites, moyennes et grandes.



ivoclarvivadent.com
EXPLORE SHOP LEARN

*Valable seulement au Canada. Toutes les commandes doivent être faites auprès d'un distributeur Ivoclar Vivadent autorisé. Pour être admissibles, les achats doivent figurer sur une seule facture et être effectués entre le 1er octobre et le 31 décembre 2017. Les demandes d'ARTICLES GRATUITS doivent parvenir au plus tard le 31 janvier 2018 à : **Presence Winter 2017 - Free Goods**, par courriel : customerservice.ca@ivoclarvivadent.com ou par télécopieur : 1-877-238-5711. Prévoir 4 à 8 semaines pour la réception des articles gratuits. Ces offres spéciales ne peuvent être combinées à aucune autre promotion ni à aucun programme de remise. Ivoclar Vivadent se réserve le droit de modifier ou d'annuler ces promotions en tout temps. ©2017 Ivoclar Vivadent, Inc. Ivoclar Vivadent et Vivodent S PE sont des marques de commerce d'Ivoclar Vivadent, Inc.

ivoclar
vivadent
passion vision innovation



Fig. 6: L'alamètre permet de mesurer la distance entre les ailes du nez pour orienter la sélection de la taille des dents.
 Fig. 7: Prothèse maxillaire complète et prothèse mandibulaire partielle coulée. Ci-dessous: teintier Vivodent® S PE



La gamme de dents Vivodent® S PE répond à tous les besoins. Pour chaque taille de dent, il existe une variété de formes de dents d'homme et de femme présentant divers degrés d'usure. J'aime particulièrement le fait que les pointes cuspidiennes de certaines formes de canines présentent des facettes usées, comme on en trouve couramment dans le sourire naturel d'une personne d'âge mûr. (Fig. 7)

En examinant la texture de la surface des dents Vivodent® S PE, on peut voir les périkymaties et les lignes d'imbrication d'aspect authentique. La lumière se reflète sur les surfaces faciales des dents comme sur une dentition naturelle.

La couleur des dents multicouches possède toutes les qualités uniques d'une dentition naturelle. Qu'il s'agisse des mamelons intérieurs visibles, de l'opalescence ou de la translucidité, aucun détail n'a été laissé au hasard avec la gamme S PE, y compris la nuance accentuée du collet dentaire et le halo incisif.



Je ne peux m'empêcher d'analyser les caractéristiques des dents prothétiques avec un œil de céramiste. Je n'ai jamais vu de dents prothétiques d'apparence aussi naturelle que les dents Vivodent® S PE, tant sur le plan de la morphologie que de la texture en surface et de la couleur. Ivoclar s'est manifestement soucié de chaque détail pour fabriquer une gamme de dents unique.

Les sourires de mes patients sont ma meilleure publicité. C'est pourquoi je déploie tous les efforts pour offrir à chacun d'eux des résultats esthétiques aussi naturels que possible. Je le fais surtout parce qu'ils le méritent, tout simplement. •

À VENDRE: RIVE SUD

Maison incluant cabinet de denturologie. Clientèle établie depuis plus de 25 ans. Offre intéressante pour un(e) denturologiste désirant économiser temps et énergie en prenant la relève a domicile, auprès d'une clientèle fidélisée.

Pour plus d'informations: composez 450-449-4765



LOCATOR RTx™



à venir

SNF
 SWISS NF METALS, INC.
 La compagnie de solutions dentaires

Pour tous vos Implants
 Locator, besoins en
 matière d'attachements
 & service de soutien!



CENDRES+ MÉTAUX
ZEST

PREAT CORPORATION

Sterngold™

RHEIN83 S.r.l
INCLUSIVE DENTAL IMPLANT SYSTEM

Pour obtenir plus d'information, veuillez appeler au **1-800-387-5031** / www.swissnf.com

Sales - 119 Rev 02

Denta Net

Une boîte à prothèses prestigieuse
 à l'image de votre pratique!



73 St-Louis, Lemoyne (Québec) J4R 2L3
 T 450-923-3368 | 1-877-781-8854 | F 450-923-8466
dentanet2000@hotmail.com | www.dentanet2000.com

ATTENTION... À VOS UFC!

Les denturologistes en région réclament depuis longtemps une possibilité de formation continue flexible, efficace et facilement accessible. C'est maintenant chose faite!

Je désire attirer votre attention sur ce nouveau service qui vous a été offert dernièrement, car il semblerait qu'il soit passé inaperçu, mis à part pour certains denturologistes qui l'ont effectivement utilisé.

Vous avez maintenant accès à la grande majorité des conférences qui ont été présentées à Expodent 2014 et 2016. Il est donc possible de visionner ces conférences de partout, que ce soit assis bien confortablement à la maison ou au bureau.

Je sais que plus de la moitié d'entre vous n'ont pas pu, pour une raison ou une autre, se déplacer à Québec l'an dernier pour Expodent. Or, grâce à ces conférences sur le Web, vous pouvez vous maintenir « à jour » et accumuler vos Unités de Formation continue (UFC).

Je vous invite donc à utiliser ce service une première fois et vous pourrez constater que les conférences ont été fractionnées pour en faciliter le visionnement et que le tout a été conçu d'une manière efficace et professionnelle. Cela dit, n'oubliez pas que ce service ne pourra continuer d'exister que dans la mesure où vous l'utiliserez.

CONFÉRENCES EN LIGNE :

- L'avenir des prothèses
M. Craig Nelson, TDC
- L'implantologie et ses quelques complications
Dr Éric Châtelain et Dr Patrice Dagenais
- Restaurations immédiates fixes pour patients complètement édentés
Dr Patrice Phaneuf, dmd



- Prothétique implantaire de la nouvelle génération
William DeCeuster, MDT
- Désinfectant pour tous les appareils dentaires amovibles
Dre Gentiana Iluka
- La révolution des barres sur implants
Dr Bernard Robichaud
- Dents artificielles genios haut de gamme
Dr Gerhard Schmidt
- Nouveautés en greffes osseuses
Dre Mireille Faucher
- Enigmalife +
Louis Pelletier, d.d.
- Le scanner intraoral au service de l'édenté partiel
Dr Éric Caron
- Prévenir pour mieux guérir
Dre Anne Delisle et Dr Marc Thériault
- Sortons des sentiers battus : prendre un nouveau chemin cela fait toute la différence!
Dr Claude Morissette
- Mieux servir vos patients-clients!
Yves Trépanier
- Les facteurs chirurgicaux affectant vos résultats prothétiques d'où l'importance d'une approche multidisciplinaire solide
Dr patrice Dagenais
- Éthique et déontologie professionnelle
Me Jean-Claude Dubé

Bon visionnement!

Denis M. Provencher

Responsable du comité de formation continue

HISTOIRE DE LA DENTUROLOGIE

N'oubliez pas que le livre «Histoire de la denturologie», écrit par M. Denis M. Provencher, est présentement en vente.

Pour vous en procurer un exemplaire, vous n'avez qu'à communiquer avec Mme Linda Ducharme à l'Ordre au 450 646-7922 ou au 1 800 567-2251, poste 228.

Son coût est de 48,98 \$(taxes incluses).

N'attendez pas! Ce livre est un incontournable pour tous les denturologistes souhaitant en savoir plus sur les origines de la denturologie jusqu'en 1974, année où est née la profession.

Bonne lecture!

PETITES ANNONCES

DENTUROLOGISTE RECHERCHÉ

Très belle clinique de denturologie située à Drummondville, recherche denturologiste, idéalement avec expérience, pour travailler en collaboration avec deux denturologistes et un chirurgien généraliste qui fait la pose d'implants. Tous les implants dentaires sont installés à la clinique.

Clientèle établie depuis 40 ans avec très belle pratique en implantologie. Magnifique opportunité pour votre plan de carrière.

Contactez-nous au : 819-478-2622

REPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ

Le Centre de santé dentaire Robert Cabana, d.d., est à la recherche d'un(e) denturologiste ou d'un(e) technicien(ne) dentaire pour remplacer un congé maternité, à partir de décembre 2017.

Contactez-nous au:
450 372-6511 ou
robertcabana@bellnet.ca

UN BAL DES FINISSANTS BIEN MÉRITÉ

Le 2 juin dernier avait lieu le bal de fin d'études des finissants et finissantes en denturologie du Cégep Édouard-Montpetit. C'est avec beaucoup de bonne humeur et de fierté que cet enthousiaste groupe de futurs denturologistes est parti de la marina de Longueuil pour une croisière sur le fleuve qui se poursuit tard dans la nuit. Les lumières du pont Jacques-Cartier et du centre-ville en toile de fond ont d'ailleurs transformé ces célébrations en souvenirs mémorables.

Le président de l'Ordre des denturologistes du Québec, Robert Cabana, d.d., ainsi que le président de l'Association des denturologistes du Québec, Benoit Talbot, d.d. étaient à bord pour partager les réjouissances et féliciter cette toute nouvelle cohorte!



- NOUVEAU -
**PRÉSENCE DE
L'ORDRE SUR TWITTER**



Chers membres,

Comme nous vous l'avons mentionné dans un courriel envoyé le 2 mai dernier, nous sommes heureux de vous annoncer que notre ordre est désormais présent sur Twitter. Nous vous invitons à nous suivre en grands nombres. Notre nom d'utilisateur est : @ordredenturosqc.

À partir de maintenant, nous bénéficions donc d'une plateforme qui nous permettra d'interagir directement avec nos membres, nos collaborateurs, les médias ainsi que le gouvernement du Québec. Nous nous en servons également pour

faire la promotion de la profession et de ses membres, devenir une source d'information crédible dans notre secteur d'activités et rectifier les faits lorsque nécessaire suite à de faux propos à notre égard.

Nous sommes très heureux de pouvoir interagir avec vous et fiers de voir notre organisation déployer ses ailes sur cette nouvelle plateforme, incontournable dans le monde d'aujourd'hui.

Sincèrement,

Robert Cabana, d.d.
Président

ÉLECTION 2017

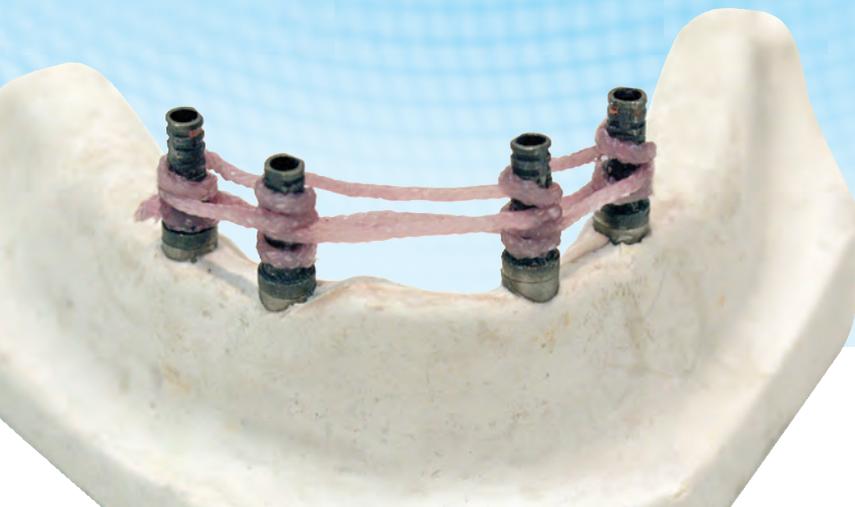
C'est avec un immense plaisir que nous vous annonçons l'élection par acclamation du président sortant M. Robert Cabana, d.d.

Dans la même foulée, les six administrateurs en élection ont eu aussi été élus par acclamation, il s'agit de :

- Mme Suzan Dubois, d.d. (région I)
- M. Guy Dugré, d.d. (région III)
- M. Robert Rousseau, d.d. (région IV)
- Mme Brigitte Garand, d.d. (région V)
- M. Mario Harvey, d.d. (région VII)
- M. David Duprix, d.d. (région VIII)

Toutes nos félicitations!

Renforcez toutes vos prothèses de transition avec **CST® TEMP**



- **RAPIDE** – fabriquez l'armature fibrée CST® TEMP en seulement 5 à 10 min.
- **FIABILITÉ ACCRUE** – finis les problèmes associés aux bris de prothèses
- **PEU COÛTEUX** – seulement 89\$ (6 @ 83\$)



1-800-667-9622
fiberforcedental.com



**Technologie de
réapprovisionnement
de dents au bout
des doigts!**



Aruba® eZMC vous donne une option de recherche facile à utiliser pour trouver la marque, la teinte et le moule exacts; il est compatible aux codes à barres pour passer une commande sans erreur, et confirme que chaque commande électronique a été reçue par votre comptoir de dents.

Rapide! Facile! Précis!

Demandez à votre conseiller en vente Zahn de vous faire une démonstration.

Exclusivement chez

ZAHN CANADA®
UNE DIVISION DE HENRY SCHEIN®

1 800 496-9500 | www.zahncanada.ca

VITAPAN EXCELL®

Vitalité brillante dans la forme, la couleur et le jeu de lumière!



#PRÉCISIONDEL'OMBRE

#FORMEPARFAITE

#DYNAMIQUEDELALUMIÈRE

800-263-4778

vitanorthamerica.com/vitapanexcell

VITA – perfect match.

VITA